

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24/09/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 174**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 septembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR, Christian ROBERT, (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrat

FINANCES

INTEGRATION DE LA COMMUNE DANS LE PERIMETRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET EQUIPEMENTS LIE AU TRANSFERT DU CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE AU SDEY

- Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L. 2422-12 du Code de la Commande publique ;
- Vu la délibération du SDEY en date du 26/03/24 relative au contrat de concession portant sur l'extension du périmètre avec l'entrée de Tonnerre ;
- Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le département de l'Yonne ;
- Considérant l'obligation de transfert de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de Distribution d'Énergie) au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) à la fin du contrat de concession d'Enedis ;
- Considérant qu'il convient de signer un Procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements lié au transfert du contrat de concession électricité au SDEY ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le Procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements lié au transfert du contrat de concession électricité au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout document afférent à ce dossier selon les besoins de la collectivité.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre